

ASSOCIATION SPORTIVE INTERSCOLAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 28 août 2020

Le présent document a pour but d'examiner chacune des 16 disciplines sportives de l'ASINB dans l'optique du retour au sport dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick durant l'année scolaire 2020-2021, et ce en suivant l'annexe F du document du ministère de l'ÉDPE sur l'éducation physique et les activités sportives. Ministère de l'EDPE - [Retour à l'école : Directives pour les districts scolaires et les écoles](#)

ATTÉNUATION DES RISQUES

La réouverture des écoles aura pour effet d'augmenter de façon marquée l'ampleur et la taille des « cercles sociaux » au Nouveau-Brunswick. Lorsqu'on étend les points de contact à des cercles sociaux élargis, on augmente aussi le risque de transmission possible de la COVID-19. Le retour aux sports et activités interscolaires pourrait étendre encore davantage les points de contact entre des « cercles sociaux » déjà élargis au Nouveau-Brunswick en raison de la réouverture des écoles. Ces changements multiplient les risques. De plus, selon les données probantes sur les voies de transmission de la COVID-19, le risque peut être plus grand durant l'activité physique ou d'autres activités qui font augmenter la respiration. Voilà pourquoi il est justifié d'adopter une approche modifiée à l'éducation physique, aux sports interscolaires et aux autres activités physiques et de sports scolaires.

Veillez noter qu'une démarche multidimensionnelle en matière d'atténuation des risques est celle qui s'avère la plus efficace dans le contexte de la COVID-19. Toutes les recommandations ci-dessous sur la distanciation physique (2 mètres ou 6 pieds) durant le sport et l'activité physique sous-entendent qu'un *certain degré de contact physique durant la participation au sport est inévitable et acceptable*. La pratique sportive doit être modifiée pour mieux accommoder la distanciation physique et réduire effectivement le contact, ce que de nombreux organismes provinciaux de sport (OPS) au Nouveau-Brunswick ont déjà réussi à faire.

LE RETOUR AU SPORT AU SECONDAIRE

La reprise de nos activités sous la forme qu'elles avaient avant la COVID-19 ne sera peut-être pas possible avant qu'un vaccin ou un remède soit trouvé et que le Nouveau-Brunswick entame la phase verte de son plan de rétablissement. Entre-temps, nous prendrons des mesures pour adapter les règlements de certaines de nos disciplines sportives afin que nous ayons des protocoles de sécurité en place lorsque nos écoles membres, élèves-athlètes, entraîneurs et officiels reprendront leurs activités sportives. Il est essentiel que nous continuions de respecter les mesures de santé publique visant à réduire les risques de la COVID-19. Puisque les présentes lignes directrices ne sont pas englobantes, les écoles devront apporter d'autres modifications en fonction de leurs propres installations afin d'assurer qu'elles respectent, voire dépassent, les exigences imposées par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de notre processus de prise de décision, nous accorderons la priorité absolue à la santé et à la sécurité de toutes les personnes concernées.

Depuis l'interruption des sports scolaires de l'ASINB en mars 2020 en raison de la COVID-19, les facteurs suivants seront régulièrement examinés en prévision du retour au sport au secondaire :

1. l'état de santé dans notre province et dans chaque zone, selon les indications du Gouvernement du Nouveau-Brunswick;
2. l'approbation de la Santé publique, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, des membres de l'exécutif de l'ASINB et des écoles membres de l'ASINB autorisant les élèves et le personnel à participer aux activités parascolaires;
3. la disponibilité, le nettoyage et la désinfection du matériel et des installations conformément aux normes établies par la Santé publique.
4. Les modifications apportées aux disciplines sportives seront révisées en tenant compte de ces trois facteurs et de la capacité à modifier le sport ou l'activité afin de respecter les mesures de santé publique (p. ex., distanciation physique, pratiques d'hygiène, nettoyage et désinfection comme mentionné ci-dessus, protocole voulant que les gens restent à la maison s'ils sont malades ou qu'ils s'auto-isolent, etc.).

D'ici la révocation des [directives de la Santé publique](#) concernant la COVID-19, les paramètres ci-dessous doivent être respectés pour la reprise de toutes les activités de sport scolaire :

- La distanciation physique de deux mètres doit être maintenue par tous les participants.
- Lorsqu'il est impossible de respecter la distanciation physique de deux mètres, le port du masque artisanal est obligatoire pour tous les spectateurs, athlètes qui ne jouent pas, entraîneurs et bénévoles (tout en notant que le port du masque et toutes les autres mesures de santé publique ne *remplacent* pas les exigences de distanciation physique).
- Les personnes doivent s'auto-surveiller et rester à la maison si elles sont malades.
- Il faut appliquer les méthodes améliorées de nettoyage et de désinfection du matériel (avant, durant et après), conformément aux lignes directrices des organismes de sport provinciaux (OPS). Il faut aussi limiter l'utilisation

de matériel partagé dans la mesure du possible; sinon, il faut nettoyer et désinfecter le matériel entre chaque utilisation.

- Il faut faciliter la pratique de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire (p. ex., en offrant aux gens la possibilité de se laver les mains ou en fournissant un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool; il faut aussi fournir des mouchoirs et des poubelles).
- Il faut installer les affiches et des pancartes illustrant les mesures de santé publique pour renforcer de façon passive la compréhension des symptômes, des critères de dépistage, rappel des exigences de distanciation physique, hygiène des mains et étiquette respiratoire, des risques associés à la COVID-19 et des facteurs qui accroissent la vulnérabilité à la COVID-19, comme l'âge avancé, les problèmes de santé chroniques et l'immunodépression (communiquiez les risques, mais évitez de faire de la discrimination ou d'obliger les gens à divulguer des renseignements personnels sur leur santé).
- Les questionnaires de dépistage préliminaire de la COVID-19 et de contrôle de la santé sont obligatoires pour tous les participants et spectateurs.
- Il est interdit de partager le matériel personnel.
- Il faut encourager l'utilisation de la bouteille d'eau personnelle.
- Il faut prendre des mesures pour limiter les risques de blessure.
- Les élèves ne doivent participer qu'à un sport de l'ASINB à la fois.
- L'ASINB établira un nombre maximum de participants par sport conformément aux modifications apportées à la façon de jouer afin d'appuyer les mesures de santé publique, y compris la distanciation physique (tout en reconnaissant qu'un certain degré de contact de courte durée est acceptable durant le jeu, mais que la façon de jouer doit être modifiée pour effectivement réduire le contact au minimum).
- À des fins de recherche de contact, il faut prendre la présence de tous les participants et spectateurs lors de chaque séance d'entraînement et match, ainsi que lorsqu'une école organise une rencontre. La documentation doit être rangée en lieu sûr et fournie sur demande.
- Il faut maintenir les mêmes groupes d'athlètes, d'entraîneurs et de bénévoles durant les séances d'entraînement et les compétitions, conformément aux recommandations de chaque OPS. Les écoles peuvent former plusieurs groupes pour une même discipline sportive afin d'offrir à autant d'élèves que possible la possibilité de participer.
- Il faut mettre en place des protocoles à suivre avant et après la compétition. Il ne doit pas y avoir de contact physique inutile avec les adversaires (p. ex., « tape m'en cinq », poignée de main, poing-à-poing).
- S'il faut se déplacer pour participer à une rencontre, chacun doit essayer d'utiliser son propre moyen de transport. En cas de covoiturage, il faut respecter les mesures d'atténuation des risques, comme porter un masque dans la mesure du possible et au besoin.
- Les athlètes doivent arriver prêts à participer, car il n'y aura pas de vestiaire sans que chaque école en décrive le protocole dans son plan opérationnel pour la COVID-19. Là où l'on utilise des vestiaires, il faut adapter le nombre d'utilisateurs afin de pouvoir respecter la distanciation physique et de réduire le temps passé en groupe dans un espace intérieur confiné (comme certaines configurations de vestiaire).
- Les réunions d'équipe et d'entraîneurs devraient se faire de façon virtuelle; sinon, elles doivent respecter les exigences de santé et de sécurité pour les rencontres en présentiel, c'est-à-dire la distanciation physique et le port du masque.
- Les gagnants peuvent être annoncés verbalement après les compétitions, mais aucun prix physique ne peut être présenté (on pourra les expédier plus tard). Il faut promouvoir les applaudissements plutôt que l'encouragement verbal ou les cris afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19.
- Pour le moment, il n'y aura aucun spectateur pour les rencontres tenues à l'intérieur.
- Le nombre de spectateurs présents aux rencontres tenues à l'extérieur est limité à 50 et ceux-ci doivent respecter la distance physique de deux mètres. Il faut encourager la présence d'un seul parent par athlète parmi les spectateurs.

PHASES DE RETOUR AU SPORT SCOLAIRE DE L'ASINB

Les phases de reprise du sport au secondaire de l'ASINB devront respecter les lignes directrices, les recommandations et les directives de la Santé publique du Nouveau-Brunswick. Dans le respect des lignes directrices et des politiques de l'ASINB, la décision de participer ou non aux activités sportives appartient aux écoles membres, aux élèves-athlètes, aux entraîneurs et aux officiels.

Note : À l'intérieur des phases décrites ci-dessous, certaines disciplines sportives pourraient ne pas se trouver à la même phase que les autres. Il pourrait aussi y avoir des variations entre les différentes zones de la province.

PHASE 1 : REPRISE DU PLAN (phase jaune du Nouveau-Brunswick)

Promotion des possibilités de participation au sport à l'école secondaire

- Sensibilisation aux directives et aux recommandations de la Santé publique
- Sensibilisation aux attentes relatives aux sports permis dans les écoles secondaires par saison

- Sensibilisation aux plans de retour au jeu des organisations provinciales de sport
- Promotion et respect des modifications obligatoires à apporter aux règles de jeu

PHASE 2 : RETOUR À L'ENTRAÎNEMENT (phase jaune du Nouveau-Brunswick) à partir du **14 septembre** seulement

Entraînement à l'école en fonction des saisons de l'ASINB

- Promotion du développement des habiletés pour les sports pratiqués à votre école
- Promotion des activités intramurales pour les sports pratiqués à votre école
- Il faudra peut-être ajouter des entraîneurs pour encadrer les équipes lors des entraînements.

PHASE 3 : RETOUR AUX MATCHS DE LA SAISON RÉGULIÈRE (phase jaune du Nouveau-Brunswick et autorisation de la Santé publique et du ministère de l'ÉDPE)

Jeu simulé et compétition dirigée en fonction des saisons de l'ASINB

- Jeu simulé et compétition limitée à l'intérieur de votre conférence seulement, en adoptant les modifications recommandées
- Les compétitions peuvent avoir lieu une fois tous les cinq jours
- Il est recommandé d'utiliser des officiels locaux certifiés afin de réduire au minimum les interactions avec ceux de l'extérieur de la conférence.

PHASE 4: RETOUR AUX COMPÉTITIONS RÉGIONALES (phase jaune du Nouveau-Brunswick et autorisation de la Santé publique et du ministère de l'ÉDPE)

Jeu simulé et compétition dirigée en fonction des saisons de l'ASINB

- Jeu simulé et compétition limitée à l'intérieur de votre région et de votre catégorie seulement, en adoptant les modifications recommandées
- Il est obligatoire d'utiliser des officiels locaux certifiés afin de réduire au minimum les interactions avec ceux de l'extérieur de la région.

PHASE 5: RETOUR AUX COMPÉTITIONS PROVINCIALES (phase jaune du Nouveau-Brunswick et autorisation de la Santé publique et du ministère de l'ÉDPE)

Compétitions donnant accès aux championnats provinciaux

Il faudra peut-être modifier les championnats au cas par cas, en fonction de chaque sport :

- Les matchs pourraient avoir lieu à différents endroits.
- Les matchs pourraient se dérouler sur plusieurs jours.
- Il ne sera pas permis de découcher (rester à l'hôtel).
- Le nombre de participants présents en même temps pourrait être limité.
- Le nombre de spectateurs pourrait être limité ou l'accès pourrait être interdit aux spectateurs.

PHASE 6 : RETOUR À LA « NOUVELLE NORMALITÉ » (phase verte du Nouveau-Brunswick et révocation de toutes les directives de la Santé publique concernant la COVID-19)

Compétition sans limites ni restrictions

- Retour aux activités de l'ASINB, possiblement avec de nouvelles adaptations.

L'ASINB se fiera à chaque organisation provinciale de sport (OPS), le cas échéant, lorsqu'elle modifiera les règlements de chaque sport à l'intérieur de son plan de retour au sport au secondaire.

- **Golf** – **Phase 5** de l'ASINB, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Golf NB](#)
* Maximum de 6 athlètes par équipe
- **Baseball** – **Phase 3** de l'ASINB, tout en suivant le [plan de retour au jeu de Baseball NB](#)
* Maximum de 15 athlètes par équipe
- **Softball** – **Phase 3** de l'ASINB, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Softball NB](#)
* Maximum de 15 athlètes par équipe
- **Cross-country** – **Phase 3** de l'ASINB, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Athlétisme NB](#)
* Maximum de 5 athlètes par catégorie = 20 athlètes au total
- **Hockey sur gazon** – **Phase 2** de l'ASINB, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Hockey sur gazon Canada](#). L'ASINB réévaluera la situation en septembre pour la tenue possible de matchs de la saison régulière.
* Maximum de 18 athlètes par équipe
- **Soccer** – **Phase 2** de l'ASINB, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Soccer NB](#). L'ASINB considérera la possibilité d'autoriser la **Phase 3** à partir du 22 septembre.
* Maximum de 18 athlètes par équipe

- **Football** – les règlements ont été modifiés de sorte que le football avec contact sera remplacé par le flag-football pour l'automne 2020. **Phase 2** de l'ASINB **pour le flag-football**, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Football NB](#). L'ASINB considérera la possibilité d'autoriser la **Phase 3** à partir du 22 septembre.
* Maximum de 15 athlètes par équipe – à déterminer en fonction des nouvelles lignes directrices pour le flag-football
- **Natation** – **Phase 5** de l'ASINB, tout en suivant le plan de retour au jeu de [Natation NB](#) et en modifiant les rencontres.
* Maximum de 40 athlètes par rencontre
- **Cheerleading** – **Phase 5** de l'ASINB, les compétitions ayant lieu de façon virtuelle, tout en suivant le [plan de retour au jeu de Cheer NB](#).
* Maximum de 15 athlètes par équipe
- **Basketball** – **Phase 2** de l'ASINB, tout en suivant le [plan de retour au jeu de Basketball NB](#). L'ASINB réévaluera la situation en septembre.
* Maximum de 12 athlètes par équipe
- **Lutte** – demeure suspendu pour le moment; l'ASINB réévaluera la situation en septembre. On suivra le plan de retour au jeu de [Lutte NB](#).
* Nombre maximum d'athlètes à déterminer
- **Hockey** – **Phase 2** de l'ASINB, tout en suivant le [plan de retour au jeu de hockey NB](#). L'ASINB réévaluera la situation en septembre.
* Maximum de 18 athlètes par équipe
- **Badminton** – **Phase 3** de l'ASINB **pour la saison d'automne**, avec réévaluation en janvier ou février afin de possiblement autoriser la **Phase 5** de l'ASINB pour le printemps.
* Maximum de 6 athlètes par catégorie = 24 athlètes; seulement 4 athlètes par catégorie pour la compétition
- **Volley-ball** – demeure suspendu pour le moment; l'ASINB réévaluera la situation plus tard. On suivra le [plan de retour au jeu de VNB](#).
* Maximum de 10 athlètes par équipe
- **Rugby** – demeure suspendu pour le moment; l'ASINB réévaluera la situation plus tard. On suivra le plan de retour au jeu de [Rugby NB](#).
* Nombre maximum d'athlètes à déterminer
- **Athlétisme** – permis en suivant le plan de retour au jeu de [Athlétisme NB](#). L'ASINB réévaluera la situation plus tard.
* Nombre maximum d'athlètes à déterminer

* Les sports indiqués en **ORANGE** sont suspendus et la situation sera réévaluée en fonction du plan de l'OPS et de l'autorisation de la Santé publique et du ministère de l'ÉDPE pour la saison 2020-2021.

* Les sports indiqués en **VERT** iront de l'avant avec les protocoles de sécurité appropriés et les mesures de santé publique relatives à l'atténuation des risques de transmission de la COVID-19, ainsi qu'en fonction du plan de l'OPS et de l'autorisation de la Santé publique et du ministère de l'ÉDPE pour la saison 2020-2021.

Il faudra respecter les saisons des sports scolaires de l'ASINB ainsi que les phases recommandées pour la reprise des activités – allant du développement individualisé des habiletés jusqu'aux championnats provinciaux. L'annulation, le report, la compression ou le déplacement des sports à l'intérieur des saisons pourraient avoir des effets néfastes sur les écoles et les élèves-athlètes. Le comité exécutif de l'ASINB prévoit prendre des décisions tout au long de l'année, au fur et à mesure que les conditions changent et que les directives de la Santé publique évoluent. Après que l'exécutif de l'ASINB aura approuvé des modifications, l'information sera communiquée aux membres et publiée sur les plateformes de médias sociaux de l'ASINB.

Puisque les directives et les recommandations de la Santé publique varient d'une province à l'autre, l'ASINB appuiera la décision des membres de Sport scolaire Canada en interdisant les rencontres interprovinciales durant l'année scolaire 2020-2021. Nous réévaluerons la situation lorsque les gouvernements provinciaux auront révoqué leurs directives respectives de la Santé publique concernant la COVID-19.

RESSOURCES NÉO-BRUNSWICKOISES :

Toutes les ressources se trouvent sur le site Web [GNB COVID-19](#).

[Auto-surveillance \(affiche\)](#)

[Lavage des mains \(affiche\)](#)

[Mesures à prendre pour éviter d'être malade et que d'autres personnes soient malades \(affiche\)](#)

[Nettoyage et désinfection \(feuille d'information\)](#)

[Auto-isolement \(affiche\)](#)

[Désinfectant pour les mains \(affiche\)](#)

[Port d'un masque artisanal](#)

[Outil de dépistage de la COVID-19](#)